

Aide-mémoire



www.ritmrg.ca



418 385-4200

Réemploi

Consultez le bottin vert de la RITMRG pour obtenir de l'information sur le réemploi : www.ritmrg.ca



Vêtements et textiles Jouets Vaisselle Livres

Tout doit être en bon état!



Compost

Matières organiques : Aliments, résidus verts, papier et carton souillé

Tout ce qui se mange

Fruits et légumes	Produits laitiers	Coquilles d'oeufs et de noix
		
Pain, pâtes et céréales	Café et filtres sachets de thé	
		
Restes de table	Viande et volaille	Poisson et fruits de mer
		

Pour éviter les odeurs, mettre ces matières dans un sac papier ou faites une papillote en papier journal.

Résidus verts

Feuilles mortes	Branches	Herbe coupée	Plantes
			

Autres

Essuis-tout et mouchoirs	Papier et carton souillé	Vaisselle compostable	Litière
			

Il y a beaucoup moins de
VRAIS DÉCHETS!
Vérifiez avec l'application :



Disponible sur
App Store

Disponible sur
Google Play

Écocentre

Résidus verts	Métaux	Pneus	Matières recyclables Surplus occasionnels
			
Encombrants	Résidus domestiques dangereux (RDD)		
			
Résidus de construction rénovation, démolition (CRD)	Produits électroniques en fin de vie utile (Serpurariens)		
			

Récupération

Containants, emballages et imprimés.
Selon les directives de Éco Entreprises Québec

Containants



Emballages



Imprimés



- Vider et rincer légèrement les contenants.
- Défaire et plier vos boîtes de carton.
- Séparer les matières composant les emballages (ex. : retirer le sac de la boîte de céréales)

Déchets

Seulement si ce n'est pas réutilisable, récupérable, compostable ou valorisable.

Textiles non réutilisables



Produits d'hygiène personnelle



Autres



Consignes de collectes

- 1 Laisser deux pieds libre tout le tour du bac.
(Même d'un autre bac, de la clôture ou d'une voiture.)
- 2 Incrire votre numéro civique sur chacun des bacs
(pour nous aider à les identifier correctement).
- 3 Sortir votre bac la veille de la journée de collecte. Pourquoi? Parce que le camion peut passer dès 6 h.
- 4 Ne laisser aucune matière dépasser ou par terre à côté du bac.
- 5 Dans le cas où deux collectes se font la même journée, placer le bac brun de manière à ce qu'il soit visible en premier par le chauffeur.
- 6 Orienter les roues du bac vers la maison.
- 7 En cas de bris, appeler-nous ou aller au ritmrg.ca pour connaître la marche à suivre et ce, dès que vous constatez le problème.
- 8 Placer le bac à une distance maximale de 10 pieds de la ligne blanche, pas sur le trottoir ni dans la rue.
- 9 Sortir votre bac à déchets ou à recyclage seulement s'il est plein.



L'hiver



Placez votre bac à une distance d'environ 10 pieds de la ligne blanche pour éviter que la déneigeuse ne l'endommage.

En cas de tempête hivernale, la collecte pourrait être reportée. Surveillez nos communications.

Retards de collectes

Abonnez-vous au système d'alertes municipales au ville.gaspe.qc.ca

ALERTES MUNICIPALES

Se procurer du compost?

418 368-0565

Programme de subvention pour produits écologiques

Vous pourriez vous faire rembourser une partie des coûts d'achat de produits écologiques et de réparation de produits électroniques.

Visitez www.ritmrg.com ouappelez-nous au **418 385-4200**



La tarification incitative

Pourquoi en parlons-nous encore ?

Au lieu d'enfouissement technique, les déchets sont ensevelis dans des cellules qui ont une durée de vie de 5 ans et elles coûtent de plus en plus cher ! Ce qui a un impact sur la taxe annuelle.

Une taxe calculée selon notre génération annuelle de déchets

En 2026, les **grands** générateurs auront une taxation complémentaire. On vise ici les ménages qui sortent plus d'un bac à déchets pour la collecte.



Si vous êtes en situation justifiant l'usage d'un 2^e bac à déchet (proche aidance, famille nombreuse, garderie) : Veuillez-nous en informer.

Le règlement de tarification en vigueur stipule qu'une taxation complémentaire est appliquée pour les ménages qui sortent plus d'un bac à déchets pour la collecte (article 3.a).

Vous souhaitez éviter cette surtaxe en 2027 ?
Communiquez avec nous au 418 385-4200.

